



Refus de livraison du produit achete

Par **tilotanki**, le **09/10/2007** à **12:31**

Bonjours a tous

Description des fait

Suite a un contact sur ebay avec un vendeur, nous avons convenue d'une transaction (hors ebay) portant sur la vente de statuettes pour une somme de 90 euros.

Tous les echanges ont été fait par mail.

J'ai effectué le reglement par mandat postal

Ce mandat à été retiré et depuis je n'ai plus de reponce aux mails que j'envoie et la personne refuse tous contact telephonique.

Je ne suis pas seul dans cette situation, Trois autres pigeon ont eux aussi été plumés avec des sommes plus consequantes (450 , 140 , et 40 euros)

Quelles sont les demarche a faire .

Porté plainte ensemble ou individuellement ?

Ordonance d'injonction de payer ?

.....

Merci d'avance a tous ceux qui pourront nous donner des conseils